



# Recommandations

à l'attention de l'honorable Laurel Broten, ministre des Services à l'enfance et à la jeunesse

---

## OBJET : ALLÈGEMENT DU FARDEAU ADMINISTRATIF RELATIF AUX SERVICES DE BIEN-ÊTRE DE L'ENFANCE

Le cadre de référence de la Commission de promotion de la viabilité des services de bien-être de l'enfance (la « Commission ») stipule, à la page 4, que la Commission se doit d'émettre des recommandations au Ministre ou au Ministère, lesquelles peuvent couvrir:

- *des processus du Ministère, afin d'améliorer l'utilisation des ressources dans les sociétés d'aide à l'enfance (SAE);*
- *l'efficacité des structures de responsabilisation entre le Ministère et les SAE;*
- *la cohérence des méthodes d'évaluation du rendement (classé de excellent à non-conforme);*
- *des modifications des politiques, notamment la politique de financement, des normes, des lois et des réglementations, afin d'améliorer le rendement des SAE et de maximiser l'utilisation des ressources;*
- *des problèmes ayant des répercussions sur d'autres parties du système de protection de l'enfance.*

La Commission a identifié quatre domaines dans sa stratégie d'amélioration de la viabilité des services de bien-être de l'enfance et des résultats pour les enfants. Parmi ces quatre domaines, l'« allègement du fardeau administratif » vise à libérer des ressources qui pourront être utilisées pour dispenser des services directs aux enfants et aux jeunes.

La Commission a recueilli des renseignements complets sur les demandes administratives et réglementaires relatives au système de services de bien-être de l'enfance en Ontario et a identifié des démarches à succès dans plusieurs juridictions, afin d'alléger le fardeau administratif.

### LA COMMISSION RECOMMANDE

- que le Ministère allège le fardeau administratif relatif aux services de bien-être de l'enfance afin d'améliorer les services directs aux enfants et aux familles le rapidement possible;
- que le Ministère mette sur pied un système de passerelle et identifie les compétences et les besoins nécessaires pour gérer la stratégie d'allègement du fardeau administratif dans son ensemble, et notamment la passerelle;
- que le Ministère collabore, quand il le faut, avec la fonction public pour veiller à ce que le programme de services de bien-être de l'enfance non seulement contribue à la campagne « L'Ontario propice aux affaires » mais puisse également bénéficier des occasions qu'offre cette dernière;

- que le MSEJ adopte le modèle de coûts standard afin d'établir une base de référence et de définir des objectifs visant à alléger le fardeau administratif relatif aux services de bien-être de l'enfance. Ce projet pourrait être supervisé par le groupe travaillant sur la passerelle et ne devrait pas prendre plus de trois mois;
- que le Ministère agisse conformément aux recommandations spécifiques émises par la Commission relativement à l'allègement du fardeau administratif, et notamment les recommandations concernant la mise en œuvre du Réseau d'information pour la protection de l'enfance, la modernisation du suivi des dossiers de protection de l'enfance à haut risque, et la rationalisation et la simplification du signalement des incidents graves.

### CONSIDÉRATIONS RELATIVES À LA MISE EN ŒUVRE DES PRÉSENTES RECOMMANDATIONS

- Afin de faciliter la mise en œuvre de ce qui précède, nous recommandons au Ministère de collaborer avec la Commission, et ce, pour mettre sur pied la passerelle (afin de recruter les intervenants, de bien définir la portée de la démarche et de veiller à ce qu'elle soit bien perçue), pour adopter le modèle de coûts standard, et pour identifier précisément les processus qui seront rationalisés ou simplifiés.
- Pour veiller à la réussite de la mise en œuvre des présentes recommandations, nous recommandons que les employés de première ligne soient regroupés en réseaux « virtuels », et ce, afin qu'ils puissent partager leurs expériences sur les mesures d'allègement du fardeau administratif existantes. Dans la mesure du possible, des réseaux devraient également être créés pour les enfants pris en charge, les familles d'accueil et les fournisseurs de soins collectifs.

### DOCUMENTS DE SOUTIEN

*Document de travail de n° 1 la Commission : **Allègement du fardeau administratif relatif aux services de bien-être de l'enfance***

Les présentes recommandations sont émises ce 28<sup>e</sup> jour du mois de mai 2010.



Ene Underwood



Barry Lewis



Wendy Thomson